



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 49915

Texte de la question

M Christian Kert demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, de lui préciser l'état actuel et les perspectives de « l'étude approfondie » relative à l'institution d'une retenue à la source de l'impôt sur le revenu, étude annoncée par ses soins (Journal officiel, Assemblée nationale, 23 juillet 1990, p 3505).

Texte de la réponse

Reponse. - Les études réalisées à ce jour confirment que l'institution d'une retenue à la source de l'impôt sur le revenu ne peut être envisagée que si elle s'accompagne d'une simplification très importante des règles d'assiette et de calcul de cet impôt. Or, à produit simplement constant, cette simplification ne peut pas être conduite sans remettre en cause divers abattements, exonérations et déductions actuellement pratiques, ce qui se traduirait par une nouvelle répartition de la charge fiscale entre les contribuables. Les conditions permettant la réalisation d'une telle réforme ne sont pas actuellement réunies.

Données clés

Auteur : [M. Kert Christian](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49915

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4584